

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 28 (1890)
Heft: 38

Artikel: Contrebande
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . 4 fr. 50
 six mois . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

La guerre au frac.

« L'Union des maîtres tailleurs de Paris et de Lyon » s'est réunie dernièrement en assemblée solennelle dans laquelle la suppression de l'habit noir a été décrétée. Voici le texte de cette décision :

Il est indispensable de sortir de l'engourdissement qui dure depuis si longtemps ; il faut créer, pour les hommes comme pour les femmes, des modes nouvelles.

Voici donc la tenue de soirée que nous réglémentons :

Habit à la française de couleurs vives, telles que grenat, bleu, saumon, héliothrope et autres couleurs claires, avec revers et parements de soie et retroussis de couleurs tranchantes ; gilet blanc, soie ou laine, broché ou brodé, avec transparents assortis au revers de l'habit ; culotte gris-clair ou perle et autres couleurs tranchantes ; bas assortis à la culotte ; souliers découverts, à boucles dorées ou argentées ; chemise et manchette à jabots ; cravate blanche ou en dentelle ; chapeau à la française.

Le décret ajoute qu'une grande fête dite « bal de la toilette » aura lieu dans le courant de cet hiver, à Paris et à Lyon, dans le but de stimuler « la renaissance de l'élégance. »

Ce n'est pas la première fois qu'on fait une pareille tentative, et il y a gros à parier que les choses se passeront cette fois comme les précédentes ; on ne ressuscite pas comme cela des habitudes et des goûts disparus depuis cent ans.

Quant à la décision qui tend à ramener l'habit de couleur, celle-là est bien plus significative encore : l'adoption universelle de l'habit noir, en effet, qui remonte à 1789, a été l'une des formes sous lesquelles s'est manifestée l'idée nouvelle de l'égalité civile.

Jusque-là, en effet, les différentes classes s'étaient distinguées les unes des autres par la forme, la couleur et l'étoffe de leurs vêtements ; c'étaient là comme les marques extérieures d'une hiérarchie sociale qu'il n'est au pouvoir de personne de faire revivre.

Toutes les castes avaient leur costume particulier, qui était comme leur enseigne et dont elles ne se départaient jamais, depuis l'habit plein de magnificence du haut dignitaire de la Cour

jusqu'à l'habit de ratine grise ou brune du petit bourgeois, en passant par le confortable velours du seigneur dans ses terres et le drap sévère de l'homme de loi.

A cette époque, on mettait sa dignité dans la richesse de l'habit qu'on montrait. Le vêtement de l'homme faisait juger de l'état de sa fortune. C'est pourquoi quelques-uns se ruinaient en fanfreluches pour tenir leur rang.

Oui, on aura beau pester contre la tyrannie du frac égalitaire, il n'est pas probable que nous voyions sitôt revenir les habits qui furent la joie de l'ancien régime et le symbole de ses idées.

Contrebande.

On ne se fait pas une idée de ce que l'imagination des fraudeurs peut inventer pour échapper au paiement des droits de douane à la frontière. Le *Petit Parisien* nous donne à ce sujet des détails qu'il vaut la peine de lire.

L'autre jour, nous dit ce journal, à la gare du chemin de fer du Nord, à Paris, un brigadier d'octroi avise un individu dont l'obésité monstrueuse lui paraît suspecte. Il le questionne, et l'individu se trouble. Conduit au poste, on le trouve porteur d'un grand corset de caoutchouc formant récipient et contenant dix litres d'alcool.

Ce genre de fraude n'est pas nouveau ; il y a aussi le gilet en caoutchouc. On en affuble de pauvres diables qui font mine d'aller se promener hors de Paris, et qui rentrent vers le soir rapportant sur eux 3 ou 4 litres d'alcool. Etant donnée l'élévation des droits d'entrée auxquels l'alcool est soumis, les fraudeurs font à chaque voyage gagner à ceux qui les emploient une dizaine de francs.

Les types les plus curieux, dans le monde qui fraude, sont ceux du sexe féminin.

Personne ne s'entend comme les femmes pour passer du gibier, par exemple, sous un jupon. C'est ici que la « tournure » rend de réels services : on la remplace par un canard, un poulet ou une paire de perdreaux. Parfois même, dans un récipient en zinc, de forme

ronde, les dames passent aussi de l'alcool.

Récemment, l'une de ces fraudeuses fut victime de sa supercherie : en effet, une fuite s'était produite dans le récipient, et alors l'alcool se répandit. Vous pensez si le public qui assistait à cette inondation d'un nouveau genre se mit à rire ! Un douanier était là, comprit ce qui se passait, arrêta la dame, — et tout se découvrit.

On a vu plus fort. Un jour, l'un de ces fraudeurs qui revêtent des gilets en caoutchouc ne s'aperçut pas qu'une fuite existait dans son appareil ; il voulut allumer sa pipe, et voilà l'alcool qui s'enflamme et le fraudeur qui flambe tout entier comme un punch !

A côté de l'homme obèse, dont le faux ventre cache toutes sortes de produits soumis aux droits de douane, il y a aussi la nourrice dont le poupon, soigneusement emmaillotté, n'est autre chose qu'une énorme bouteille dont la forme se rapproche le plus possible de celle d'un marmot.

On cite parmi les fraudes les plus originales et les plus considérables de notre époque, celle qui fut découverte il y a quelques années. Il s'agissait encore d'introduire de l'alcool dans Paris. Un siphon avait été immergé dans la Seine, partant des caves d'une maison sise en dehors des fortifications et aboutissant à un entrepôt que le fraudeur possédait dans l'intérieur de la ville.

La machine fonctionna pendant six semaines, pompant des quantités énormes d'alcool. Mais tout a une fin. Un des garçons employés à la manœuvre du siphon s'étant grisé, fut congédié. Pour se venger, il courut avertir les employés de l'octroi.

On dut draguer le fond de la Seine pour retirer l'appareil, dont la fabrication et l'immersion avaient coûté plus de 20,000 francs.

Mais ce qui est charmant, c'est l'histoire de ce fraudeur qui, en 1887, fut surpris à l'une des portes de Paris. Il y avait plusieurs mois qu'il volait l'octroi, et déjà il avait gagné des sommes considérables ; au lieu de se retirer de ses « affaires » il voulut continuer. C'est ce qui le perdit.

Celui-là avait inventé la « fraude au mariage ».

Tantôt à la Porte-Maillet, tantôt à la Porte-Saint-Ouen, un jour à Belleville, le lendemain à Grenelle, une superbe voiture de mariés, attelée de deux chevaux fringants, sortait de Paris. C'étaient de nouveaux époux en promenade. Le soir, la voiture rentrait dans Paris.

A l'intérieur était un homme en habit noir, cravaté de blanc, ganté, les cheveux soigneusement pommades, rempli d'attentions à l'égard d'une jeune et jolie femme habillée de mousseline, la tête ceinte d'une couronne d'oranger.

Les chevaux avaient la cocarde blanche à l'oreille, et sur le siège le cocher, très correct, tenait avec beaucoup de majesté son fouet au manche enrubanné.

Mais Paris ne compte qu'un certain nombre de portes ; lorsque le couple les eut toutes franchies, il vint un jour où il dut se montrer pour la deuxième ou la troisième fois aux yeux des employés, et, alors, l'un d'eux, rompu à toutes les ruses, se dit : « Voilà des gens qui se marient bien souvent ! »

Il les fit suivre et l'on découvrit que les mariés en question n'étaient que de simples fraudeurs.

Le capitonnage de la voiture nuptiale était en caoutchouc : il dissimulait un vaste récipient rempli d'alcool.

Citons, pour terminer, le cas de cette fraudeuse dont l'embonpoint était des plus respectables et qui fut un jour conduite dans le bureau de la gare du Nord par un employé d'octroi, qui la laissa seule en lui intimant l'ordre de se débarrasser des marchandises dont elle était chargée ; lorsqu'il revint, elle lui fit l'effet d'un ballon dégonflé ; sur la table étaient rangés des saucissons de Lyon, un pâté, deux jambonneaux et une oie !

— Mais vous étiez donc chargée d'organiser un banquet ! ne put s'empêcher de s'écrier l'employé.

Fabrique de gibier.

Voilà un titre qui a l'air d'une plaisanterie, et cependant, rien n'est plus sérieux, car il y a aujourd'hui plusieurs fabriques de gibier installées dans Paris.

Quelques industriels se sont adonnés à l'élevage du lapin sauvage, de la perdrix et du faisan, et c'est dans Paris même, pour éviter les droits d'octroi, qu'ils ont établi leurs basses-cours d'un nouveau genre.

Mais la vente de ce gibier domestique, qui se fait en tout temps, chez certains marchands de comestibles, est interdite. Sur chaque pièce, l'octroi prétend percevoir des droits. Aussi les éleveurs de gibier cachent-ils soigneusement leurs installations.

Dans la banlieue, il existe trois grands éleveurs de perdrix, de faisans, de cailles et de lapins. Le sous-sol où ces ani-

maux vivent et se reproduisent est une immense excavation, découverte fortuitement au cours de travaux exécutés dans la cave de l'éleveur, — sans doute une ancienne carrière abandonnée ; elle reçoit l'air par une ouverture grillée, dissimulée dans un jardin, au milieu d'un massif d'arbres.

Dans cette cave vivent plus de mille lapins, dont la chair acquiert la saveur des lapins sauvages, grâce à une alimentation particulière : ces animaux sont nourris spécialement de baies de genièvre, de feuilles de sauge et de serpolet.

Quant aux volatiles, l'éleveur les achète tout petits à des braconniers qui, en juin et juillet, dénichent de jeunes couvées. Il les soigne et obtient ainsi des sujets qui peuvent reproduire à l'état domestique. Du reste, des poules peuvent couvrir des œufs de faisans et de perdrix.

Ces faisans, ces perdrix ne valent pas le gibier qui vit à l'état sauvage ; mais, comme il est impossible de les distinguer, on les vend, aux Halles, le même prix.

Naturellement, pour que la méprise soit complète, ce gibier domestique est tué à coups de fusil.

Le chroniqueur qui nous donne ces détails a assisté, une de ces dernières nuits, à une de ces battues souterraines. Il a fait l'ouverture de la chasse dans une cave où l'on a abattu 200 pièces. Les perdrix étaient toutes retenues au prix de 5 fr. la pièce par un négociant auquel elles devaient être livrées, le jour de l'ouverture, à 6 heures du matin.

Ce que disent les pommes en Normandie.

En ce moment où les poiriers et les pommiers inclinent vers la terre leurs branches chargées de fruits, il est intéressant de reproduire les détails donnés par la *Revue des traditions populaires*, sur le rôle que joue la pomme en Normandie, et sur les légendes curieuses qui l'entourent.

Le Normand garde pour ainsi dire toute son admiration pour le pommier. Lorsqu'il passe près d'un pommier en fleurs, il s'émeut et tire son chapeau ; car pour lui, alors, l'arbre est « *biau comme une mariée* ! »

Les Normands établissent aussi de très jolis rapports entre la beauté des pommiers et celle des femmes.

Lorsque leurs boutons s'entr'ouvrent, les pommiers sont « rouges comme les joues d'une fillette ! » Les pommes, plus tard, sont « fraîches comme la *piau* d'une jolie fille ! »

Nous autres, nous disons : « bon comme du pain » ; les Normands, fidèles à leur culte, disent : « bon comme une pomme ».

Le plus gracieux compliment qu'un Normand puisse faire à une jeune paysanne est de lui dire : « On vous croquerait comme une pomme ! »

Pour le Normand, les pommes n'ont pas seulement le mérite de fournir du cidre, elles ont encore des vertus plus sentimentales et plus poétiques que cela. Un jeune homme veut-il connaître où demeure celle qui sera sa compagne un jour, il n'a qu'à prendre un pépin de pomme, à le faire glisser entre le pouce et l'index, et à dire en le laissant tomber : « Pépin du nord, pépin du sud ; de quel côté viendra ma bonne amie ? »

La réponse est donnée par la direction prise par le pépin.

Les pommiers ont inspiré aux Normands une légende bien bizarre, charmante en sa naïveté, au sujet de la pomme... d'Adam !

De vieux mendiants la racontent encore aux enfants qui s'émerveillent :

— On vous a prêché sur le fruit défendu qui se trouvait dans le jardin de nos premiers parents ? Le bon Dieu « leur-y-avait » dit : « Vous n'y touchez pas ! » — « Bien sûr que non ! » qu'ils répondirent. Ce fruit défendu était une belle pomme, grosse comme mon sabot, oui-dà !

Mais voilà que la mère Eve « s'mit à r'luer les pommes ! — Mais, qu'elles sont donc belles ! qu'elles sont grosses !

Le serpent vint lui dire : « Que oui, que pour de belles pommes, c'est des belles pommes. Croques-en une, il y en a tant qu'on ne s'en apercevra point, dà ! »

Elle en prit deux, une pour elle, l'autre pour Adam, auquel elle la porta. Il l'entama aussitôt :

— Oh ! d'où que ça vient, c'te belle pomme si bonne ?

— Ne t'inquiète pas de ça, fit Eve tout bas, mange et tais-toi. T'en auras pas souvent de si belles.

A ce coup-là, Adam comprit tout et il eut si grand peur, que le morceau qu'il était en train d'avalier resta dans son « avaloux » (gosier). Il y serait toujours si Adam vivait encore.

Mais ce morceau de pomme ne fut pas perdu pour cela, car Adam le mit dans le gosier de tous ses descendants mâles. De là, le nom de *pomme d'Adam*, donné au premier cartilage du larynx.

Chez la femme, la pomme d'Adam n'existe pas, car elles tiennent de leur grand-mère Eve qui, elle, avait mangé toute la pomme.

Coumeint sont lê z'homme.

Djan Potu sè disputàvè onna né avoué sa fenna. Faut derè que cein lào z'arrevàvè onco prâo soveint, tandi que d'apremi que l'étoit mariâ n'avont jamé on mot que dépassâi l'autro.